

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 20 janvier 2022

---

Convocation du 13 janvier 2022

**Présents** : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Bénédicte PITHIOUX, Thibaut REVELUT, Pierre VIALAIT, David VULIN

**Excusé** : Claude GRENIER

Sous la présidence de Gérard JANODET, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du jeudi 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **Agenda d'Accessibilité dans les bâtiments communaux (Ad'AP)** – Accessibilité de la salle des fêtes et de la bibliothèque

La convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a été signée le 10/01/2022 pour les prestations de base, à savoir :

- Réunion de recensement des besoins
- Visite sur site et état des lieux
- Etudes techniques d'avant-projet sur la base des plans existants, projets avec des propositions d'aménagements, descriptif technique sommaire et estimation financière des travaux
- Réunion de présentation aux élus
- Réunion de présentation et d'échanges avec les services instructeurs de la DDT (accessibilité)
- Rédaction du programme de l'opération en vue de la consultation d'un maître d'œuvre (un MO est obligatoire en cas de dépôt d'un permis de construire pour l'ascenseur de la salle des fêtes, la commune étant une personne morale).

Montant prestations de base : 5 jours de travail pour 2 250 € HT, soit 2 700.00 € TTC

Nous sommes dans l'attente de la production des premiers documents. Une relance a été faite auprès du service concerné.

Nous n'avons pas de réponse de la DDT suite au courrier de demande de prolongation de l'Ad'AP en date du 26 avril 2021. Jean-Noël BLANC les contactera.

**Extension du réseau d'assainissement pour raccordement du local technique communal** (à la charge de la commune). Avec passage sur la parcelle ZI n° 137 qui sera vendue prochainement à la SCI Saint-Nizier de Péronnas. Jean-Noël BLANC commente le devis élaboré par l'entreprise SOCATRA, titulaire du marché de GBA : 15 891.78 € TTC. Un autre devis sera demandé.

Il précise également, qu'en accord avec Thibaut CHANEL, ces travaux se réaliseront dans un second temps, après la construction du « village des artisans ».

Des dossiers de demandes de subventions seront à constituer dès réception d'un 2<sup>ème</sup> devis : Conseil Départemental, Agence de l'Eau.

**Grand Bourg Agglo : Branchement au réseau public d'assainissement collectif pour le local technique communal et la parcelle à vendre à Thibaut CHANEL – Délibération DEL20220120001**

Courriers du 23/12/2021 : valider le plan de positionnement de la boîte de branchement, Donner son accord.

Devis : 1 418.34 € TTC par branchement, soit 2 836.68 € TTC

S'ajoutera la participation pour le financement de l'assainissement collectif « FPAC » pour un montant forfaitaire de 700 €, soit 1 400 € pour les 2 branchements.

Ces montants seront à prévoir au BP 2022.

Avis favorable de l'Assemblée.

**Création d'un « Village des artisans » route du Souget – Vente d'une parcelle de terrain à la SCI SAINT-NIZIER –**

Parcelle concernée : ZI n° 137, mitoyenne avec le local technique communal : contenance 3154 m<sup>2</sup>

Toutes les bornes n'ont pu être retrouvées. Thibaut CHANEL, gérant de la SCI, a contacté un géomètre expert, le cabinet CHANEL GRAND, 34 Bd Voltaire à Bourg-en-Bresse, (tél 04.74.21.31.68) qui doit nous produire prochainement un devis (environ 1 400 €).

Cette somme sera à inscrire au BP 2022.

Compromis de vente : Les documents ont été remis au notaire y compris pour la servitude du réseau assainissement. Sommes en attente de rendez-vous auprès de l'étude notariale à Montrevel-en-Bresse.

**Salon de coiffure « Couleurs Nuan'Cé » fermé le 31/12/2021 –**

Mme Cécilia VACLE a fermé son salon le 31/12/2021. Le loyer sera exigé jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> période triennale, soit le 1<sup>er</sup> mars 2022 (cf délibération du conseil municipal du 17/11/2021).

Début janvier, elle a enlevé tous ses équipements.

Un état des lieux sera à réaliser avant restitution des clés fin février.

Le Maire relate son rendez-vous à Bourg-en-Bresse auprès de Mme Julie JACQUET, directrice de l'école de coiffure et d'esthétique Dumonceau du lundi 17/01 dernier. Il est convenu que la commune lui transmette un argumentaire, des photos afin qu'elle diffuse ces informations au sein de l'école et auprès de ses réseaux.

Rachat de la climatisation murale : suite à une demande de Mme VACLE, la commune pourrait racheter la climatisation, après application d'une décote liée à la vétusté. Le Maire la rencontrera le mercredi 2 février à 10 h.

**Aménagement du cimetière –**

Colette LOMBARD rappelle la réunion avec les pompes funèbres BERTRAND (Olivier BERTRAND) de Saint-Amour (sujet abordé lors de la précédente réunion du conseil municipal).

Devis des PF BERTRAND du 8/12/2021 : 5 390.00 € TTC

– Fourniture et pose de 3 cavurnes : tarif public 510 € TTC/unitaire : 1 370 € TTC

– Fourniture et pose d'un colombarium (3 cases) : 4 020 € TTC

Pas de validation de devis dans l'immédiat.

Le Maire précise qu'une commission sera à constituer pour l'aménagement du cimetière : informatisation des concessions du cimetière et matérialisation des tombes (cartographie), numérotation des rangs et des tombes (un module de gestion est mis à disposition par le SIEA), optimisation des emplacements, cases colombarium, cave-urne, jardin du souvenir, instauration d'un règlement du cimetière, portails vieillissants, voirie interne qui se dégrade... Révision du tarif des concessions...

Voir éligibilité à des subventions : Etat au titre de la DGE.

**Ain Habitat – 10 Pavillons route du Souget – Rétrocession de la voirie revêtue interne à la commune de Beaupont –**

Acte signé le 20/12/2021 à l'office notarial de Montrevel-en-Bresse (Me Annabel MONTAGNON).

### **Parcelle à « Bois Bacchus » – Création d'un lotissement**

Le Maire et Jean-Noël BLANC présentent le projet réalisé avec 2 propositions d'implantation de parcelles (4 parcelles). Il s'agit de premières esquisses.

Attention : une servitude sera à rédiger avec Nicolas BEZAUD pour le raccordement de son assainissement à la conduite implantée sur une future parcelle à vendre.

Après échanges, le conseil municipal décide de poursuivre dans la démarche de création du lotissement en optant pour la proposition parcellaire la plus rationnelle.

Afin d'obtenir un prix de vente au m<sup>2</sup>, il conviendra de réintégrer sur le futur budget annexe du lotissement, les parcelles acquises par le budget principal ainsi que les dépenses de géomètres déjà réglées.

La proposition d'honoraires du cabinet AINTEGRA de Montagnat s'élève à 1 900 € HT (2 280 € TTC).

Se rapprocher également de la trésorerie pour savoir si la facture présentée par le cabinet de géomètre peut se régler dans l'immédiat sur le budget principal tant que l'opération n'est pas démarrée.

### **GBA - Collecte des ordures ménagères - Redevance Spéciale « Administrations » (RSA) - Délibération DEL20220120002**

Colette LOMBARD a contacté GBA pour connaître le mode de calcul de la redevance et de voir avec les employés communaux s'il est possible de regrouper certains bacs afin de réduire la dépense annoncée.

Détail de la redevance après révision :

BATIMENTS	VOLUME BACS en litres	NOMBRE BACS	NB COLLECTE/AN	MONTANT RSA
CANTINE	240	1	36	293,76 €
CENTRE TECHNIQUE	660	1	52	1 166,88 €
CIMETIERE	240	2	14	228,48 €
INTERSOCIETES	660	2	12	538,56 €

Soit un montant total de 2 227.68 € par an.

#### **Info – calcul du coût :**

L'assiette de la redevance est calculée à partir du volume des contenants mis à disposition.

Pour l'année 2022, le tarif appliqué (délibération du conseil communautaire du 22/03/2021 remise aux élus avec le présent compte-rendu) est de 0.034 €/litres d'ordures collectées.

Le volume s'entend couvercle des bacs fermés, sans débordements.

Le Maire est autorisé à signer la convention (au cours du 1<sup>er</sup> trimestre).

Cette nouvelle dépense sera à inscrire au BP dès 2022 en dépenses de fonctionnement.

### **Budgets communaux – Restes à réaliser 2021**

Il s'agit des dépenses et des recettes d'investissement qui ont été contractualisées et non réalisées en 2021. Celles-ci sont donc à reporter obligatoirement sur 2022. De cette manière, les dépenses inscrites peuvent être payées avant le vote du budget 2022.

#### **Budget principal –**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Imputation-Libellé	Montant	Imputation-Libellé	Montant
2183 – Ecole numérique : 10 tablettes numériques (DOK PROD) 2 200 € 1 lecteur graveur : 30 € environ	2 300 €	1321 – Subventions Etat : . DSIL chaudière : 11 984 € . Ecole numérique programme 2021 : 6 188 €	18 200 €
		1322 – Région AURA . Chaudière	26 800 €
		1328 – CEE isolation garages de la caserne des pompiers	2 900 €
	2 300 €		47 900 €

Budget commerce -

Dépenses d'investissement	
Imputation-Libellé	Montant
165 - Caution location salon de coiffure Couleurs Nuan'Cé	350 €

**Budget 2022 - Délibération budgétaire avant vote du budget primitif** - Délibération DEL20220120003

VU la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du pour une étude de faisabilité pour la sécurisation de l'entrée Ouest du village suite à la délibération du conseil municipal du 11/05/2021, Il convient de prévoir les crédits pour le paiement de la prestation de 1 350 € TTC.

Avis favorable de l'Assemblée.

**Rex Rotary - Renouvellement des photocopieurs -**

Le Maire relate sa rencontre avec Rex Rotary concernant les copieurs du secrétariat de mairie (couleur/scanner/fax) et école (noir et blanc/scanner).

Ces deux copieurs sont en location.

Il est convenu de ne pas renouveler celui de la mairie et d'équiper l'école d'un nouveau copieur noir et blanc (leur demande en couleur n'étant pas forte).

Proposition : Coût : 319 € HT/ mois, Si couleur à l'école : 362 € /mois.

Après négociation, le tarif reste identique au contrat en cours ; celui-ci prend en compte le coût de contrat initial et des copies supplémentaires effectuées sur 2021, soit 957.59 € HT/trimestre.

L'assemblée émet un avis favorable au renouvellement du photocopieur de l'école sur la base d'un noir et blanc, invite le Maire à signer le contrat de service avec REX ROTARY et leur partenaire financier BNP Lease.

**Logements communaux - Libération du logement à l'école suite au décès de Mme Andrée JAILLET -**

Délibération n° DEL20220120003

VU la délibération du conseil municipal du 28/08/1992 accordant la location d'un logement à l'école à M. et Mme Rémi JAILLET ;

VU le bail du 10/09/1992 qui en découle ;

VU la délibération du 12/05/2015 actualisant le bail de Mme Andrée JAILLET ;

VU le décès de Mme JAILLET du 7 janvier 2022 ;

VU le courrier de ses enfants du 11/01/2022, le bail sera résilié au 1<sup>er</sup> février 2022.

L'Assemblée émet un avis favorable.

La discussion s'ouvre sur la réfection de ce logement avant une nouvelle location à intervenir. La commission des bâtiments se déplacera prochainement dans l'appartement.

**Trésorerie de Montrevel-en-Bresse** : Le Trésor Public continue sa réorganisation.

La trésorerie fermera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour rejoindre Bourg-en-Bresse.

C'est un service de proximité qui s'éloigne de nos populations.

Mme BONNAND, responsable de la trésorerie, et ses collaborateurs seront mutés sur divers sites.

Nous aurons donc de nouveaux interlocuteurs, gestionnaires pour notre commune.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, Nathalie ERRIGO occupe les fonctions de Conseiller aux Décideurs Locaux sur le territoire de Grand Bourg Agglomération.

Le Maire relate sa rencontre en mairie du 11 janvier dernier. Elle est à la disposition des élus et secrétaires pour répondre à toutes les questions particulières qui peuvent se poser (questions budgétaires, etc). Elle peut se déplacer en mairie à la demande.

Peu d'incidence dans la pratique quotidienne en mairie : Comptablement, l'intégralité des mandats, titres, paies se fait par des flux dématérialisés avec des logiciels spécifiques. Il n'y a plus de déplacement dans leurs locaux.

### **Création de Maisons de services publics –**

Celles-ci se mettent actuellement en place. Il s'agit d'un regroupement des services publics dans un guichet unique : CAF, Impôts,....

Des agents seront formés pour répondre à des questions simples et sont chargés d'orienter les demandeurs vers le bon service, aide à saisir informatiquement une demande....

Lieux les plus proches : Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Trivier-de-Courtes, Montrevel-en-Bresse

### **Personnel communal – Départ à la retraite de la secrétaire de mairie – Appel de candidature en cours – Information**

Liliane MOIRAUD fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un appel de candidature

– a été diffusé début janvier par le biais de l'AMF à destination de toutes les communes du Département

– a été mis en ligne sur le site EMPLOI TERRITORIAL

– a été mis en ligne sur le site internet de la commune

Compte-tenu des congés de l'intéressée, d'un tuilage plus ou moins long selon les compétences de la personne qui sera recrutée, l'embauche sera effective dans l'été.

Le Maire rencontrera prochainement Jean-Luc BOUVARD, employé technique, pour échanger sur sa situation au regard de sa retraite puisqu'il aura 60 ans dans le second trimestre 2023.

### **Personnel communal –Ecole–Surveillance des élèves pendant la pause méridienne–Création d'un emploi de surveillance–Modification indiciaire – Délibération DEL20220120004**

VU la délibération n° DEL20211014001 du 14/10/2021 créant l'emploi d'adjoint technique chargé de la surveillance à la cantine et à la récréation des élèves à la cantine et pendant la récréation et en fixant la rémunération ;

VU le décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il convient de modifier les indices brut et majoré du poste.

Avis favorable de l'Assemblée.

### **GBA2 voirie – Marché de travaux 2022**

Le Maire donne lecture du courrier de GBA du 7/01/2022 qui précise que la consultation de fin septembre 2021 pour le renouvellement des marchés voirie pour l'année 2022 a été contestée par une entreprise non retenue et que celle-ci envisageait le dépôt d'une requête au tribunal administratif.

Afin de ne pas engendrer de retard dans la réalisation du programme de travaux 2022, la procédure de consultation a été déclarée sans suite par GBA.

Une nouvelle consultation est prévue à partir du 10/01 afin d'attribuer dès que possible les marchés de travaux voirie 2022.

GBA sera toutefois en mesure d'assurer en début d'année la réalisation de travaux très urgents par le biais de simples devis.

Jean-Noël BLANC précise que la compétence voirie n'est pas une compétence obligatoire. Il y a autant d'anciennes structures communautaires au sein de GBA que de manières de gérer la voirie (5 au total). Ce qui est illégal. Devant l'impossibilité d'homogénéiser cette gestion, certaines communes ne voulant pas « avancer » dans cette voie (Agglo de Bourg, St Trivier de Courtes, Ceyzériat), la rétrocession de la compétence voirie aux communes sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les communes bénéficieront toujours de l'assistance technique gratuite de Julien MICHEL, technicien à GBA. Mais jusqu'à quand ?

GBA ne percevra plus la Dotation Globale d'Équipement par l'Etat (DGE) puisque les montants de travaux seront inférieurs au seuil requis, ce qui aura une incidence financière non négligeable pour toutes les communes.

Le budget voirie sera à inscrire dès 2023 au budget communal pour permettre le paiement des prestations effectuées sur la voirie communale.

D'un avis unanime autour de la table, ce prochain retour en arrière est un échec en matière de gestion communautaire.

### **COVID – Bornes de récupération des masques usagés –**

La commune a fait acte de candidature auprès de GBA. Une borne de collecte des masques usagés est mise à disposition du public dans le couloir de la mairie.

Au niveau interne, Séverine MAZOYER récupérera les masques de l'école pour les déposer en mairie.

Autres communes ayant fait acte de candidature : Bény, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Marboz (3), Meillonas (3), Nivigne et Suran, Salavre, Simandre sur Suran, Val-Revermont (3), Verjon, Villemotier.

#### **ALEC – Entrée au capital de la société publique locale**

Le maire donne lecture du courrier de GBA du 28/12/2021. L'Assemblée ne donne pas suite.

#### **Raccordement des bâtiments communaux à la fibre –**

Concerne la mairie, l'école et la bibliothèque.

Déjà discuté lors de séances précédentes. Il est bien difficile d'obtenir un rendez-vous. Après 2 demandes de rendez-vous directement sur leur site, aucune suite n'a été donnée par ADELI. Contactée téléphoniquement par le Maire la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier, un devis devrait nous parvenir prochainement. Un rendez-vous est fixé au lundi 7/02. La mairie devrait avoir un contrat professionnel, l'école et la bibliothèque un contrat grand public.

#### **ADEB – Enquête nuisances sonores – autoroute A39 – Bresse 2021**

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du questionnaire présenté par Valérie PONCIN. Il est décidé que celui-ci sera mis à ligne sur le site internet de la commune. Un mail informatif sera envoyé par la mairie aux habitants de la commune, à chacun d'y répondre s'il le souhaite.

#### **GBA – Transports scolaires – Rapporteur Claire DANJEAN**

Une nouvelle demande d'arrêt pour la ligne des Lycées à Bourg.

Etude sur la ligne du collège pour un arrêt au Biolay. Le transporteur étudie la faisabilité d'un demi-tour.

A été validé par la commune l'arrêt de la route du Souget.

Ces demandes seront examinées par GBA courant mai pour être effectives à la rentrée 09/2022.

#### **Réunion sou des écoles/enseignantes/Fédération des Œuvres Laïques –**

Claire DANJEAN relate la réunion du 17 janvier en mairie.

Comment motiver les parents à participer financièrement ainsi qu'aux manifestations organisées pour que les enfants puissent apprendre « hors les murs de l'école », sachant que la cotisation n'est pas obligatoire ? Cette année, 50 % des cotisations n'ont pas été encaissées.

#### **GBA – Rapporteur Jean-Noël BLANC**

. Retards dans la gestion des dossiers Contrat Ambition Région (Xavier BRETON en est le rapporteur).

. Urbanisme : afflux de demandes. Il est proposé aux communes volontaires de gérer elles-mêmes l'instruction des certificats d'urbanisme informatif (CUa) et les déclarations préalables (DP) ne créant pas de surface plancher ou d'emprise au sol. La commune souhaite que ces dossiers continuent d'être gérés par l'Agglo.

. Acquisition du futur siège, tènement propriété du Crédit Agricole Bourg Kennedy. Le compromis de vente sera signé le 7/02.

Objectif : installation en décembre 2024.

Besoin : 6 000 m<sup>2</sup> pour regrouper l'ensemble des sites actuels

Existant : 3 500 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée ; 3 x 1 500 m<sup>2</sup> par étage ; au sous-sol, amphithéâtre pour la conférence des maires ; un parking souterrain et un parking derrière.

Une partie du bas serait louée au CACE qui s'est engagé à louer sur 9 ans.

D'importants travaux à réaliser notamment d'isolation (passoire thermique).

**Commission voirie** : tournée des chemins par la commission voirie vendredi 28/01 avec Julien MICHEL.

#### **Inventaire des projets d'investissement –**

**Dépenses d'investissement engagées à financer sur 2022** (montant TTC) : versement du 3<sup>ème</sup> tiers du budget assainissement à GBA (29 207 €), assainissement : extension du réseau d'assainissement pour raccorder le local technique communal route du Souget (15 891 € TTC attention, ce devis comporte quelques variantes à déduire), frais liés aux 2 branchements route du Souget (1 418.34 € x 2), bornage parcelle à vendre « village des artisans » (montant non connu), Agence départementale d'ingénierie : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation entrée Ouest du village (1 350 €) et accessibilité salle des fêtes et bibliothèque (2 700 €), mission géomètre pour l'étude de faisabilité du lotissement à Bois Bacchus (2 280 €).

Le Maire dresse l'état des lieux des investissements qui seront à réaliser dans un futur plus ou moins proche : réfection du logement à l'école suite au décès de Mme Jaillet, création d'un local chauffé pour les employés

communaux au local technique route du Souget, Ad'AP (salle des fêtes et bibliothèque), DECI à terminer, Lotissement Bois Bacchus, aire de jeux sur terrain basket, verdissement de la cour de l'école, terrain à acquérir pour la future station d'épuration, sécurité (panneau lumineux supplémentaire pour limiter la vitesse à 50 km/h des véhicules sortants qui prennent rapidement de la vitesse, cheminements doux au village, remplacement de la voiture PARTNER (130 000 km), remplacement du tracteur John Deere (13 000 heures) avec chargeur et débroussailleuse, cimetière, église, nouvelle salle des fêtes.

**Inauguration de la caserne des pompiers** du samedi 12/03/2022 suite à l'agrandissement et aux travaux d'isolation des garages –

Une commission chargée de l'organisation de cette journée est constituée. Elle composée d'élus et de pompiers.

1<sup>ère</sup> réunion préparatoire : jeudi 27 janvier à 20h

**Beaupont Infos** – Parution cette fin d'année. La commission communication va donc travailler sur les faits marquants des années 2021 et 2022. Chacun d'entre nous pourra y contribuer.

**Rappel des 4 dates d'élection en 2022** –

**Elections présidentielles** : 10 et 24 avril 2022

**Elections législatives** : 12 et 19 juin 2022

**Calendrier prévisionnel des prochaines séances du conseil municipal** : 1<sup>er</sup> semestre 2022

- jeudi 17 février à 20 h
- Jeudi 17 mars à 20 h
- Jeudi 21 avril à 20 h
- Jeudi 12 mai à 20 h
- Jeudi 16 juin à 20 h

L'ordre du jour étant clos, le maire lève la séance à 22 h 50.